

60^{ème} anniversaire de la Charte sociale européenne –18 octobre 2021

Déclaration du Président du Congrès, Leendert Verbeek

« Il y a soixante ans, le 18 octobre 1961, à Turin, fut adoptée la Charte sociale européenne : une date charnière pour les pays européens, et pour le droit international en général. Cette Charte est en effet venue parachever l'architecture légale des droits humains que le Conseil de l'Europe s'était appliqué à construire. Après les droits politiques et civils, dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme, les droits sociaux – qui recouvrent des enjeux aussi centraux que la santé, le logement, l'éducation, le niveau de vie, l'emploi, la protection sociale – furent à leur tour consacrés comme des droits fondamentaux. Cette reconnaissance fut une étape déterminante pour leur progrès sur le continent européen. Aujourd'hui, alors que nous fêtons ses soixante ans, les enjeux soulevés par la Charte sociale n'ont jamais été autant d'actualité, dans un monde où les inégalités progressent et où les droits à la santé, au logement, et à l'emploi sont fragilisés.

Si cette mission demeure cruciale, force est de constater que l'application des textes reste insuffisante et contrastée sur tout le continent. Certes, les procédures de suivi, perfectionnées par le Processus de Turin, sont accessibles et efficaces, certes, la Charte s'est enrichie de nouveaux droits en 2009, mais elle doit désormais se doter d'un ancrage local effectif. Reconnaître le statut unique des collectivités locales et régionales, et les intégrer aux mécanismes de suivi permettrait véritablement de prendre à bras le corps la question sociale à tous les niveaux.

Les pouvoirs locaux et régionaux ont un effet un rôle capital dans la promotion de ces droits du quotidien. C'est bien souvent aux collectivités locales et régionales que revient la charge de mettre en œuvre les politiques sociales, comme l'éducation ou le logement. En outre, leur proximité quotidienne avec les citoyens leur permet de venir en aide au mieux et au plus vite aux personnes courant des risques sociaux – on l'a assez vu pendant cette crise sanitaire. Cette proximité rend également possible un dialogue avec les citoyens, afin de désamorcer d'éventuelles tensions sociales. Les collectivités ont donc tous les atouts pour être en première ligne dans la défense des droits sociaux.

Conscient de cette opportunité, le Congrès s'engage auprès des collectivités pour les aider à mieux prendre en compte les enjeux sociaux dans leurs politiques. Les travaux de la commission des questions d'actualité, les missions de fact-finding spécifiques, et la publication de manuels sur les droits de l'Homme consacrés à la lutte contre la discrimination et aux droits sociaux en sont quelques exemples. Et cet engagement n'est pas près de faiblir, puisque l'inclusion et la réduction des inégalités font partie des priorités de l'agenda du Congrès pour les cinq années à venir.

En ce 60^{ème} anniversaire de la Charte sociale européenne, après s'être félicité des accomplissements passés, il faut donc se tourner vers les défis à venir, de plus en plus nombreux en matière sociale. Toutes les forces et tous les niveaux de gouvernance seront nécessaires pour les relever. C'est pourquoi le Congrès se range aux côtés du Conseil de l'Europe et du Comité Européen des Droits Sociaux dans la défense et la promotion de ces droits qui nous sont si chers. »